

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 11 juin 2014

Elior place avec succès environ 847 millions d'euros dans le cadre de son introduction en bourse

- Offre souscrite pour un montant global de 847 millions d'euros sur Euronext Paris
 - Elior lève 785 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles
 - La cession par certains actionnaires de leurs actions s'élève à environ 62 millions d'euros
 - Prix de l'offre fixé à 14,75 euros par action
-

Acteur mondial de la restauration collective, de la restauration de concessions et des services associés, Elior annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A, code ISIN FR0011950732, mnémonique : ELIOR).

Cette introduction en bourse a rencontré un grand succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux, démontrant notamment l'attractivité du modèle de croissance rentable d'Elior. A l'occasion de cette opération, Elior a levé 785 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles tandis que la cession par certains actionnaires de leurs actions s'élève à 61,7 millions d'euros, ce montant pouvant être porté à 188,7 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation consentie par les actionnaires cédants.

Sur la base du prix d'introduction de 14,75 euros par action, la capitalisation boursière d'Elior s'élève à environ 2,4 milliards d'euros.

La négociation des actions Elior (sous la forme de promesses d'actions) sur le marché réglementé d'Euronext à Paris débutera le 11 juin 2014. Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 13 juin 2014.

L'introduction en bourse des actions de la Société sur Euronext Paris a pour objectif principal de soutenir sa stratégie de développement et de croissance, et d'accroître sa flexibilité financière en réduisant son endettement. Elle permettra également à la Société de renforcer sa notoriété tant en France qu'à l'international, et d'élargir la base de son actionariat.

Gilles Petit, Directeur Général du groupe Elior, a déclaré : « *Nous sommes très heureux du succès de l'introduction en bourse d'Elior. Cet accueil très positif illustre la confiance des investisseurs dans le business model, la stratégie et les perspectives de croissance d'Elior. Nous allons poursuivre notre dynamique de croissance rentable et renforcer notre leadership sur nos marchés clés. Fort du soutien de ses actionnaires et grâce à un positionnement unique, Elior dispose de tous les atouts pour continuer à innover et poursuivre son développement* ».

Caractéristiques générales de l'offre :

Prix de l'offre

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 14,75 euros par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière d'Elior de 2 422 millions d'euros sur la base d'un nombre de 164 212 685 actions, hors exercice des options de souscription .

Allocation de l'offre (hors exercice de l'option de sur-allocation)

- 56 740 225 actions ont été allouées au placement global (soit environ 837 millions d'euros ou 99% des actions offertes).
- 661 297 actions ont été allouées à l'offre à prix ouvert (soit environ 10 millions d'euros ou 1% des actions offertes).

Taille de l'offre et produit brut de l'offre (hors exercice de l'option de sur-allocation)

- 53 220 338 actions nouvelles ont été émises par Elior dans le cadre de l'offre.
- Le produit brut de l'émission des actions nouvelles par Elior est de 785 millions d'euros.
- 4 181 184 actions existantes ont été cédées par les actionnaires avant exercice de l'option de sur-allocation (la clause d'extension n'ayant pas été exercée).
- Le produit brut de la cession d'actions existantes par les actionnaires, avant exercice de l'option de sur-allocation, s'élève à 61,7 millions d'euros.

Option de sur-allocation

L'option de sur-allocation porte sur un maximum de 127 millions d'euros, soit un maximum de 8 610 228 actions additionnelles pouvant être cédées par les actionnaires dans le cadre de l'offre. L'option de sur-allocation est exerçable par J.P. Morgan Securities plc, en qualité d'agent stabilisateur.

Evolution de la composition du capital

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social d'Elior se décompose de la façon suivante :

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Actionnaires	Détention avant offre ⁽⁶⁾	Détention après offre ⁽⁷⁾ (hors exercice de l'Option de Surallocation)		Détention après offre ⁽⁷⁾ (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Charterhouse Poppy II ⁽¹⁾	42 189 986	40 533 815	24,68%	37 110 718	22,60%
Charterhouse Poppy IV ⁽¹⁾	19 257 504	18 501 549	11,27%	16 939 086	10,32%
Charterhouse Poppy VI ⁽¹⁾	7 656 048	7 355 509	4,48%	6 734 333	4,10%
Société de Restauration 2 ⁽²⁾	2 910 163	2 795 925	1,70%	2 559 808	1,56%
Société de Restauration 4 ⁽²⁾	5 780 190	5 553 288	3,38%	5 084 311	3,10%
<i>Sous total Concert⁽³⁾</i>	<i>77 793 891</i>	<i>74 740 086</i>	<i>45,51%</i>	<i>68 428 256</i>	<i>41,67%</i>
BIM ⁽⁵⁾	27 816 477	32 517 745	19,80%	30 381 903	18,50%
Public	-	51 651 522	31,45%	60 261 750	36,70%
Autres ⁽⁴⁾	5 291 021	5 303 332	3,23%	5 140 776	3,13%
TOTAL	110 901 389	164 212 685	100%	164 212 685	100%

(1) Entités contrôlées par Charterhouse Capital Partners LLP.

(2) Entités contrôlées par les fonds Chequers Partenaires.

(3) Total des entités agissant de concert.

(4) Dont entités détenues par Intermediate Capital Group, certains futurs membres du conseil d'administration et certains membres du management du groupe Elior.

(5) Entité contrôlée par Robert Zolade. Le tableau ci-dessus tient compte des actions acquises par BIM dans le cadre du Placement Global.

(6) Excluant l'effet dilutif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des plans d'option du 15 avril 2010 et du 15 avril 2011 et avant émission de 90 958 actions réservées à certains dirigeants clé.

(7) Excluant l'effet dilutif des options de souscription émises par la Société dans le cadre des plans d'option du 15 avril 2010 et du 15 avril 2011 et après émission de 90 958 actions réservées à certains dirigeants clé.

Flottant

Le flottant s'élèvera à environ 31% du capital d'Elior et pourra être porté à environ 37% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation.

Calendrier de l'offre

- Les négociations des actions Elior sur le marché Euronext à Paris (sous forme de promesses d'actions) devraient débuter le 11 juin 2014 à 9 heures (heure de Paris).
- Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 13 juin 2014, par le biais des systèmes d'Euroclear.
- La date limite d'exercice de l'option de sur-allocation par l'agent stabilisateur est fixée au 10 juillet 2014, fin de la période de stabilisation.

Intermédiaires financiers

Deutsche Bank, J.P. Morgan, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC France agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.
Barclays et Credit Suisse agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Conseil financier

Rothschild & Cie agit en tant que conseil financier de la Société dans le cadre de l'opération.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 27 mai 2014 sous le numéro 14-239, composé du document de base enregistré le 15 avril 2014 sous le numéro I. 14-015, des actualisations du document de base déposées auprès de l'AMF le 12 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A01, et le 27 mai 2014 sous le numéro D. 14-0203-A02, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de la Société et auprès des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.elior.com).

Elior attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et de ses actualisations en dates des 12 et 27 mai 2014 et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de la Société.

A propos d'Elior :

Créé en 1991, Elior est aujourd'hui un des leaders mondiaux de la restauration et des services. En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 016,9 millions d'euros dans 13 pays. Ses 105 000 collaborateurs proposent chaque jour à 3,7 millions de clients des solutions de restauration et services personnalisés. Leur mission, sur 17 500 restaurants et points de vente, est d'accueillir et de prendre soin de chacun avec passion et compétence dans le monde de l'entreprise, de l'enseignement, de la santé ainsi que dans l'univers du voyage et des loisirs. Particulièrement attentif à sa responsabilité sociétale, Elior est adhérent au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2004. L'exigence professionnelle de ses équipes et leur engagement quotidien portés à la qualité et à l'innovation, à la relation à l'autre et à la société s'expriment dans la signature « Un monde d'attentions ». Pour plus de renseignements : www.elior.com

Contacts presse :

Elior :

Jacques Suart, Directeur de la communication Groupe
Anne-Isabelle Gros, Responsable service de presse
servicedepresse@elior.com, +33 1 40 19 50 96

Brunswick :

Aurélia de Lapeyrouse
elior@brunswickgroup.com, +33 1 53 96 83 83

Avertissement :

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Elior ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Elior peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Elior n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Elior n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Elior n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, J.P. Morgan, ou toute entité agissant pour son compte, agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra, sans y être tenu, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 10 juin 2014 jusqu'au 10 juillet 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Elior, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Elior et sont susceptibles d'affecter leur cours.